



## EXTRAIT du REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 3 octobre 2023

Présidence de Monsieur Bernard COMBES, Maire

L'an deux mil vingt-trois et le trois octobre à 18 heures le Conseil Municipal de la Ville de TULLE, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Bernard COMBES.

N°40

**Etaient présents :** M. Bernard COMBES, Maire, M. Jacques SPINDLER, Mme Sylvie CHRISTOPHE, M. Michel BOUYOU, Mme Stéphanie PERRIER, M. Fabrice MARTHON, Mme Sandy LACROIX, M. Jérémy NOVAIS, M. Stéphane BERTHOMIER, Maires - Adjoint, Michel BREUILH, Mme Christèle COURSAT, Mme Yvette FOURNIER, Mme Christine BUISSON-COMBE, M. Yvon DELCHET, M. Gérard FAUGERES, Mme Zohra HAMZAOU, M. Serge HULPUSCH, Mme Christine DEFFONTAINE, Mme Aïcha RAZOUKI, M. Sébastien BRAZ, M. Raphaël CHAUMEIL, M. Henry TURLIER, M. Pierre DESJACQUES, M. Dorian LASCAUX soit 24 Conseillers municipaux formant la majorité des membres en exercice.

**Etaient représentés :** Mme Christiane MAGRY-JOSPIN par Mme M. Christine DEFFONTAINE, M. Pascal CAVITTE par M. Bernard COMBES, Mme Ana-Maria FERREIRA par M. Fabrice MARTHON, M. Patrick BROQUERIE par M. Jacques SPINDLER, M. Clément VERGNE par M. Jérémy NOVAIS, Mme Anne BOUYER par M. Dorian LASCAUX,

**Etaient absents :** Mme Ayse TARI, Mme Micheline GENEIX à partir de 19h30, M. Grégory HUGUE

Monsieur Jérémy NOVAIS remplit les fonctions de secrétaire de séance.

---

### Dénomination de voies dans le secteur Bois Manger Sud

Le Conseil Municipal,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu le Budget Communal,
- Considérant qu'afin d'accompagner au mieux les administrés dans leurs démarches mais également de favoriser l'intervention des services de secours, la distribution du courrier, les livraisons à domicile et les localisations via GPS, les services municipaux ont effectué un travail de diagnostic et d'étude sur les numérotations et les dénominations de voies dans le secteur du Bois Manger Sud
- Considérant qu'il a été, au préalable, décidé de conserver les adresses complètes existantes et de compléter les identifications partielles ou erronées pour les parcelles restantes,
- Considérant qu'une consultation des riverains a été effectuée par les services municipaux,
- Vu le plan ci-annexé,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**1-Décide** de dénommer la voie suivante sise dans le secteur du Bois Manger Sud :

- Chemin du Bois des Roches

**2- Autorise** Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'ensemble des documents permettant de procéder à la numérotation du foncier que cette voie dessert.

**3 -** La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif qui peut être saisi par l'application Télérecours citoyen accessible sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).



Le Maire,

Bernard COMBES

Le secrétaire de séance

Jérémy NOVAIS

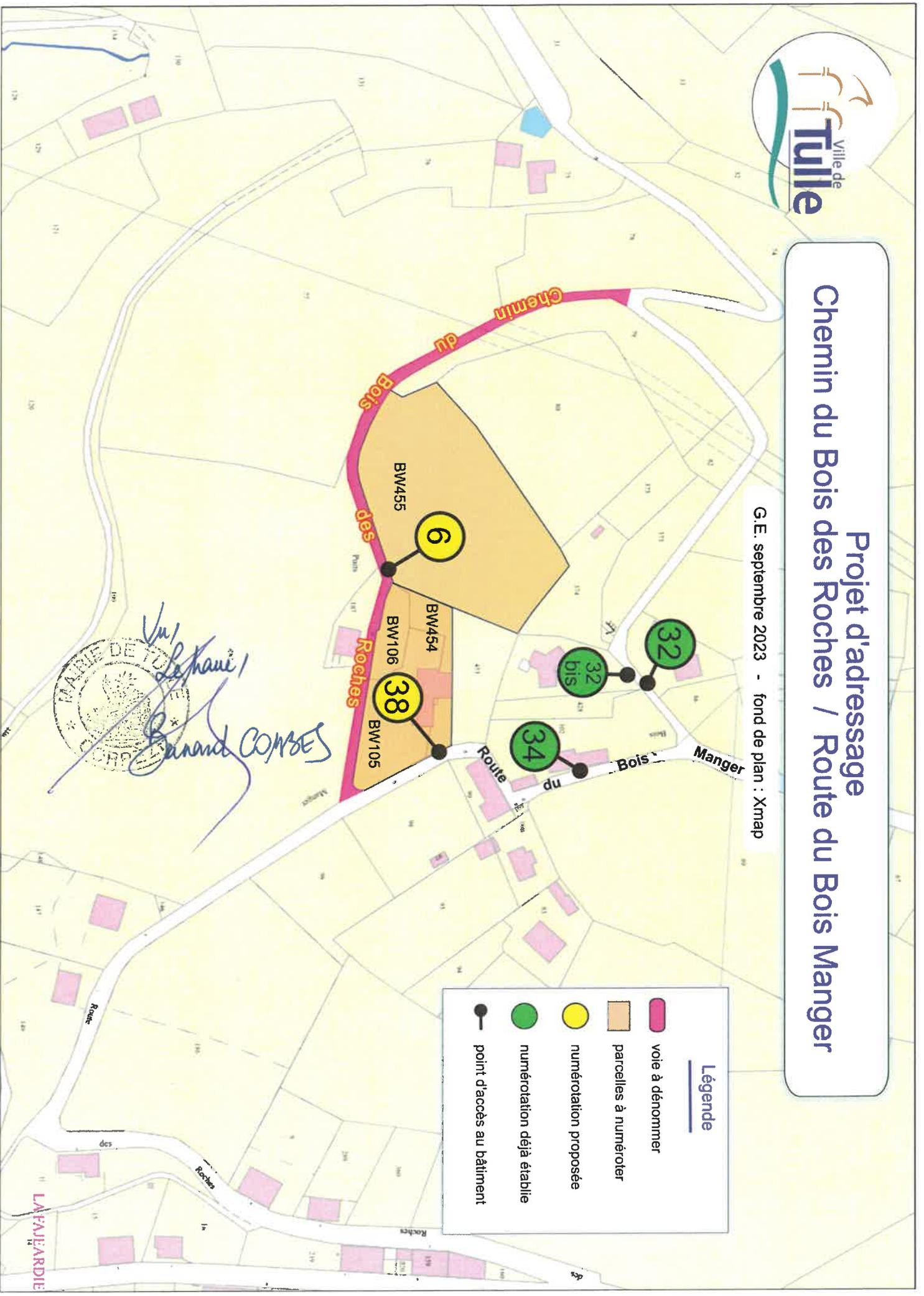
Transmis au Contrôle de Légalité le :  
Date et ref de l'accusé de réception :

Duo - 03/10/2023

06 OCT. 2023  
06 OCT. 2023

# Projet d'adressage Chemin du Bois des Roches / Route du Bois Manger

G.E. septembre 2023 - fond de plan : Xmap



*Vu / Le Maire /*  
*Bernard COMBES*



**Légende**

-  voie à dénommer
-  parcelles à numérotier
-  numérotation proposée
-  numérotation déjà établie
-  point d'accès au bâtiment